

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2021

Étaient présents : DUBOULOZ Hubert, FILLON Murielle, MEYNET Jean-Yves, PERNIER Luce, VULLIEZ André, JACQUEMOT André, EHRY Jean-Marc, BEL Louis, NÉPLAZ Véronique, CORBÉ-COUEDEL Corinne, HEBERT Florence, VALLET Stéphanie, CORNIER Dominique, BON Emilie, JORDAN Nermine, BUFFET Josette, DEVILLE Marie-Jo, TOURNIER-DANIEL Benjamin.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Murielle FILLON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 1^{ER} FEVRIER 2021:

Le procès-verbal de la séance du 1^{ER} février 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Budget « PRINCIPAL » M14
Adoption du Compte Administratif 2020 & Compte de Gestion

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2020, le Conseil Municipal :
DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du Compte Administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses <i>Déficits</i>	Recettes <i>Excédents</i>	Dépenses <i>Déficits</i>	Recettes <i>Excédents</i>	Dépenses <i>Déficits</i>	Recettes <i>Excédents</i>
Résultats reportés		118 441.11		800 859.79	0.00	919 300.90
Opérations de l'ex.	442 401.29	404 825.63	940 654.56	1 262 718.32	1 383 055.85	1 667 543.95
TOTAUX	442 401.29	523 266.74	940 654.56	2 063 578.11	1 383 055.85	2 586 844.85
Résultats de clôture		80 865.45		1 122 923.55		1 203 789.00
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		80 865.45		1 122 923.55		1 203 789.00

Et ADOPTE le compte de gestion dressé par Madame Yolande MOUGENOT, Receveur Municipal, pour l'exercice 2020, visé et certifié par Monsieur le Maire, Ordonnateur pour le compte de la Commune du Lyaud, sans observations ni réserves.

**Budget « ARCADES » M14
Adoption du Compte Administratif 2020 & Compte de Gestion**

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2020, le Conseil Municipal :
DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du Compte Administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses <i>Déficits</i>	Recettes <i>Excédents</i>	Dépenses <i>Déficits</i>	Recettes <i>Excédents</i>	Dépenses <i>Déficits</i>	Recettes <i>Excédents</i>
Résultats reportés	17 630.35			12 090.42	17 630.35	12 090.42
Opérations de l'ex.	9 619.49	30 000.00	8 294.22	23 925.19	17 913.71	53 925.19
TOTAUX	27 249.84	30 000.00	8 294.22	36 015.61	35 544.06	66 015.61
Résultats de clôture	2 750.16			27 721.39	2 750.16	27 721.39
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS	2 750.16			27 721.39		30 471.55

Et ADOPTE le compte de gestion dressé par Madame Yolande MOUGENOT, Receveur Municipal, pour l'exercice 2020, visé et certifié par Monsieur le Maire, Ordonnateur pour le compte de la Commune du Lyaud, sans observations ni réserves.

**Budget « PRINCIPAL » M14
Affectation des résultats du C.A 2020**

Suite à l'adoption du Compte Administratif 2020, le Conseil Municipal :
DÉCIDE d'affecter les résultats de clôture 2020 comme suit :

- Section de fonctionnement Art. 002 922 923.55 € (recettes)
- Section d'investissement Art. 001 80 865.45 € (recettes)
- Section d'investissement Art. 1068 200 000.00 €

**Budget « ARCADES » M14
Affectation des résultats du C.A 2020**

Suite à l'adoption du Compte Administratif 2020, le Conseil Municipal :
DÉCIDE d'affecter les résultats de clôture 2020 comme suit :

- Section d'investissement Art. 001 2 750.16 € (recettes)
- Section d'investissement Art. 1068 27 000.00 €
- Section de fonctionnement Art. 002 721.39 € (recettes)

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, pour 2020, de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition des taxes locales :

Taxe sur le foncier bâti : 10,97 % (+ 12.03 taux départemental transféré et intégré, soit 23 %)
Taxe sur le foncier non bâti : 61,07 %

Demande de subvention au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité 2021 (CDAS)

Le Conseil Municipal décide d'engager, en 2021, la réalisation les travaux d'aménagements suivants :

- Rénovation de la chapelle de Trossy 27 141.10 € H.T.
(16 840.60 € enduit de façade + 10 300.50 € cuivrerie)
- Travaux de réfection de voiries 99 022.32 € H.T.

SOLLICITE le Conseil Départemental pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité 2021 (CDAS).

SYANE : ACHAT GROUPÉ D'ÉLECTRICITÉ

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble des dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SYANE et autorise le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés.

Révision P.L.U. ALLINGES - AVIS

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet arrêté concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'ALLINGES.

AUTORISATION DU DROIT DES SOLS CONVENTION AVEC THONON AGGLOMÉRATION

Considérant qu'il est nécessaire d'encadrer le fonctionnement de l'instruction des autorisations du droit des sols réalisée par Thonon Agglomération pour le compte des Communes, le Conseil Municipal adopte la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme et des certificats d'urbanisme proposée.

Débat sur les orientations et objectifs du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

Il est rappelé que le Conseil Communautaire de Thonon Agglomération, compétent en matière de document d'urbanisme, a prescrit l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) sur l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération.

Le conseil municipal ne fait aucune observation particulière sur les orientations générales du RLPi.

ACQUISITION PARCELLE FILLON - TROSSY

Afin de régulariser l'accès du Chemin des Sources à Trossy, il est nécessaire d'acquérir une surface foncière de 68 m2 appartenant à Mr Philippe FILLON qui accepte l'offre de 10 euros/m2 .

QUESTIONS DIVERSES

Maison autonomie : Mr le Maire informe le Conseil qu'un réseau provisoire d'eaux usées doit être réalisé prochainement. Le réseau définitif se fera plus tard avec la construction d'un tronçon de réseau d'eau potable.

Fibre optique : les études devraient être terminées fin 2021. Le passage dans les canalisations souterraines est privilégié.

Marché couvert : un architecte travaille actuellement sur le projet. Le bornage pour les acquisitions foncières sera réalisé prochainement.

Local Chablais Nordic : le local, situé au second étage de la mairie, qui était réservé à l'Association Chablais Nordic a été libéré. Il sera disponible pour l'Association Sports & Loisirs et pour le rangement des instruments de musique de l'ancienne batterie-fanfare.

Ordures ménagères : Mr le Maire informe le Conseil que, dans les années à venir, le ramassage des ordures ménagères au porte à porte sera supprimé ; il sera remplacé par la mise en place de containers semi-enterrés répartis sur la commune.

Chiens : 30 panneaux ont été commandés pour rappeler les règles de propreté à respecter sur l'espace public.

Eclairage public : les horloges concernant l'extinction nocturne ont été installées. Les panneaux d'information le seront prochainement.

Projet « Les Carlines » : Mr le Maire informe le Conseil que le projet initial va être modifié, avec la construction de 2 immeubles au lieu de 3, créant ainsi une implantation plus harmonieuse.

Parking covoiturage route d'Armoy : le parking est terminé ; plusieurs véhicules stationnent déjà régulièrement.

Triathlon : Mr le Maire informe le Conseil que le Triathlon du Léman passera dans la commune le 13 juin prochain.

« La nuit est belle » : l'opération d'extinction lumineuse sera reconduite cette année, et devrait avoir lieu le 21 mai.

Eau potable : les relevés d'index, réalisés par Thonon Agglomération, sont terminés.

Mr le Maire exprime sa satisfaction concernant le travail de repérage des réseaux effectué par Thonon Agglomération pour la réalisation du SIG.

Cimetière : un nouveau colombarium a été installé.

Transports en commun : Thonon Agglomération prévoit la réalisation de 3 arrêts de bus supplémentaires sur la Commune : 2 à Trossy et 1 devant le groupe scolaire.

Terrain de foot : Louis BEL attire l'attention sur la présence de guêpes de terre, et demande qu'une solution soit trouvée pour éviter les nuisances qu'elles génèrent.

Chemin des Vallières : Marie-Jo DEVILLE attire l'attention sur la multiplication des accès Chemin des Vallières. Mr le Maire indique que la Commune n'a pas la possibilité des les interdire car il s'agit d'accès privés.

Carrefour des Vallières : Josette BUFFET fait part d'un « accrochage » récent au carrefour des Vallières et attire l'attention sur la dangerosité de ce carrefour.

Site internet : Emile BON travaille sur la refonte et l'optimisation du site internet.

Nettoyage de printemps : compte-tenu des restrictions sanitaires actuelles, le traditionnel nettoyage de printemps n'aura pas lieu. En revanche, les membres du Conseil feront un nettoyage par quartier, entre le vendredi 2 avril et le dimanche 4 avril, par équipe de 2.

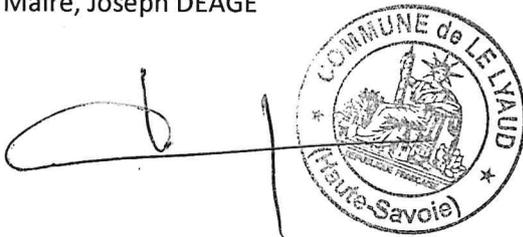
Rond-point rue du Sommetant : André VULLIEZ soulève le problème de circulation au carrefour Rue du Sommetant/Rue des Jardins ; une réflexion devra être menée pour un éventuel réaménagement. Dans un premier temps, le marquage au sol sera refait.

Les difficultés de stationnement Rue des Jardins sont également évoquées.

Forêt : Hubert DUBOULOZ fait part d'une réunion avec les représentants de l'Office National des Forêts ; aucun travaux ne seront réalisés cette année en forêt car aucune vente de bois n'est prévue.

Le Lyaud, le 03 avril 2021

Le Maire, Joseph DÉAGE

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Joseph Déage'. To the right of the signature is the official seal of the Commune de Le Lyaud. The seal is circular with a double border. The outer border contains the text 'COMMUNE de LE LYAUD' at the top and 'Haute-Savoie' at the bottom, separated by two small stars. The inner circle features a central emblem depicting a landscape with a building and trees.